

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 3 novembre 2017

Ramassage du papier

Nous vous préavisons le prochain ramassage du vieux papier qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017. Le bénéfice récolté sera attribué, comme d'habitude, au fond des courses scolaires.

Assemblée communale

L'assemblée du lundi 4 décembre prochain comprendra à son ordre du jour, l'acceptation du budget 2018 ; la présentation du décompte final des travaux de transformation des locaux de l'ancienne poste afin d'y accueillir l'administration communale ; l'élection d'un président ou d'une présidente, d'un vice-président ou d'une vice-présidente, d'un ou d'une secrétaire et vice-secrétaire des assemblées, l'élection de l'organe de vérification des comptes pour la législature 2018-2021 et le rapport du Maire.

Délégations

MM Dave von Kaenel et Richard Habegger participeront à l'apéritif de départ du Préfet, M. Jean-Philippe Marti, le vendredi 10 novembre prochain à Malleray ; M. Bruno Lemaitre représentera la commune lors de la prochaine séance du groupe de travail qui traite la problématique d'un centre de collecte des déchets carnés, le jeudi 16 novembre prochain à Saint-Imier ; M. Dave von Kaenel participera à l'assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, le mercredi 22 novembre 2017 à Saint-Imier ; M. Carlos Chatelain représentera le Conseil municipal lors de la prochaine séance du groupe concertation de la planification agricole du Vallon de Saint-Imier, le mercredi 29 novembre prochain ; M. Dave von Kaenel participera à l'assemblée des délégués du Centre régional de compétences de Tramelan le mardi 12 décembre 2017 à Tramelan.

Règlement d'organisation

Le nouveau règlement d'organisation a été vu, corrigé et approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Le détail des corrections apportées est mentionné dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary, soit en fin de ce journal.

Abonnements de ski

Nous informons les personnes qui ont commandé l'abonnement de saison valable uniquement pour les Téléskis des Bugnenets-Savagnières Crêt-du-Puy et Tramelan, qu'ils peuvent passer à l'administration communale afin de le retirer.

Accord franco-suisse

L'intendance des impôts nous informe du prochain versement de la compensation 2016 pour les frontaliers français, qui sera de 284'000 francs pour notre commune, soit davantage que les 268'000 francs que nous avons reçu l'année dernière ou que les 221'000 francs qui figurent dans le budget annuel.

Qualité de l'eau

Notre prélèvement du 23 octobre dernier à la rue des Pontins 15, analysé par RuferLab, a laissé de bons résultats : Température mesurée in-situ : 13.2°C, Escherichia coli / germe/100 ml : 0, Entérocoques / germe/100 ml : 0, Germes aérobies / germes/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. Signalons encore que l'échantillon prélevé par le laboratoire cantonal à la Fontaine située près du n° 1 de la rue Principale, le 10 octobre dernier, était en règle au regard des critères mentionnés.

Le Conseil municipal

Villeret, le 30 octobre 2017